L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT. —— NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er. MAI 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, ... 10

L'terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit aux abonnés, ne sera comptée de reçue du moment de la part de l'éditeur, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pouce par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année qui annonce—Les artisans et petites gens tenant magasins de détail, gens des banques, des assurances; et autres institutions publiques, au $60 les cinq pour navires; hôtels et bateaux à vapeur, ou les 12 sous le commerce faisant la commission, $60. Chaque annonce en spécial à part et d'avance.

Le prix réduit des souscriptions à cette édition ne sera continué à un seul exemplaire pour personne.

LES ANNONCES de marchandises de rebut, des articles qui appellent l'attention du public à des ventes d'immeubles, doivent marquer les articles aigués par des passagers, les annonces de locations, &c. &c. doivent payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles peuvent être payé pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ont des articles d'une nature personnelle, ou qui concernent des personnes, doivent être payé d'avance, ou qu'il y ait une responsabilité de plus.

LES ANNONCES qui occupent de la ligne ordinaire des colonnes de ce journal, et qui ne sont pas de nature à être payé d'avance, telles que les annonces de plantations et habitations, maisons à louer, maisons à vendre, à louer ou à affermer, cadet, serviteurs, nègres, chevaux, voitures, &c. &c. doivent être payé à chaque insertion.

LES ANNONCES qui doivent paraître pour un terme déterminé et qui ne seront pas retirées, à moins qu'il n'en ait été payé d'avance, ou qu'il y ait une responsabilité de plus.

LES ANNONCES et autres ordres ouverts pour l'annonce, doivent être payé chaque jour de nouvelles annonces, à moins qu'il n'en ait été autrement fait.

LES ANNONCES de caractère et les emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du tarif ordinaire.

CABOTAGE.

POUR ST LOUIS—Le steamer BELLE OF ATTAKAPAS, patron Smith, commandant, à 10 heures A. M., Dimanche passera seulement, s'adresser à bord, ou à ... Fay-Tray, ou à ... PODDICK & BROTH, 66 Camp.

PAQUEBOT REGULIER HEBDOMADAIRE pour Natchez, Natchitoches et tous les ports intermédiaires—Le steamer WAVER LY, capt. Robert Parton, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à la table à vin ... sur le steamboat ... P. J. PAVY & Co.

ARRANGEMENS POUR L'ETE.
Pour Bayou Sara et tous les ports intermédiaires—Pour la Pointe, Donaldsonville, Praguemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara et New-Orleans—Le vite et magnifique steamer BRILLIANT, capt. Hart partira de la N. Levée-Street tous les mercredi et samedi à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les lundi et jeudi à 10 heures A. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans de bonne heure le lendemain.

Les voyageurs et transmissions tant pour la Pointe Coupée que pour le Bayou Sara, &c. &c.

Les voyageurs et transmissions pour la Pointe Coupée, Waterloo, Bayou Sara, &c. &c. sont informés que le port des passagers est réduit et est le même que ceux des bateaux de la cote.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ... W. H. AVERY.

Ce navire ... ce navire ...

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier des lundis et mercredis—Tous les mardis et vendredis—Le magnifique bateau steamer ... Capt. ... partira comme ci-dessus, et régulièrement pour les voyages de la semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ... PODDICK & BROTH, 66 Camp.

POUR BOSTON—Le navire ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ... J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK—Le navire RIENZI, capitaine ... partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à ... BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR B. NEW-YORK—La goélette PALANTINE ... partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à ... BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR NEW-YORK—Le brick BENJAMIN, capitaine ... partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ... PODDICK & BROTH, 66 Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick CLINTON, capitaine ... partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ... S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NEW-YORK—Le brick SPLENDID, capitaine ... partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à ... TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick WATSON, capitaine ... partira aussitôt que ... Pour balance de fret ou passage, s'adresser à ... HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

POUR NEW-YORK—Le navire LOUISA, capitaine T. L. ... partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ... HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK—La goélette WANDERER, capitaine ... partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ... PODDICK & BROTH, 66 Camp.

POUR NEW-YORK—La goélette CARROLL, capitaine ... partira sous peu. Pour fret de 50 barils de sucre ou passage, s'adresser à ... BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR NEW-YORK—Le navire ST. MARY, capitaine ... partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ... J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK—Le navire RIENZI, capitaine ... partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à ... BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR B. NEW-YORK—La goélette PALANTINE ... Kitchen, partira sous peu. Pour fret de 50 barils de sucre ou passage, s'adresser à ... BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR NEW-YORK—Le navire ST. MARY, capitaine ... partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ... J. W. STANTON & Co. Encorgnure Magasin et Lafayette